



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

**Ancien groupe scolaire Jacques PREVERT - Quartier Ste Pezenne -  
Réhabilitation en locaux associatifs - Choix de la Maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Mesdames Laroche et Lefebvre; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**Bâtiments****Ancien groupe scolaire Jacques PREVERT - Quartier Ste Pezenne - Réhabilitation en locaux associatifs - Choix de la Maîtrise d'oeuvre**

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Fermés depuis 1993, les bâtiments de l'école Jacques PREVERT ont fait l'objet d'une réflexion caractérisée par une étude de préfaisabilité s'appuyant sur un diagnostic de l'existant.

Deux hypothèses ont été envisagées, l'un à usage de dépôt, l'autre en vue d'accueillir dans cet espace à proximité de la Maison Communale de services publics, diverses associations du quartier dont les besoins se sont exprimés à maintes reprises sur le sujet. (CRAN, Foot, CAP, Volley Ball Pexinois).

La seconde hypothèse apparaît la plus riche pour diverses raisons :

- w La création dans ce lieu d'un pôle de vie au cœur de Sainte Pezenne.
- w La possibilité de récupérer les locaux du CRAN pour en partie la MCSP, en partie pour la bibliothèque et également pour un logement à l'étage ainsi que ceux du Foot pour un deuxième logement.
- w La complémentarité avec la salle des fêtes de Sainte Pezenne en cours de réaménagement.

Par ailleurs, des salles de réunions à disposition des associations et des habitants y seront aménagées.

Dans cette hypothèse, il est envisagé la réfection de la toiture, l'aménagement intérieur des locaux en s'appuyant sur les structures existantes.

Il est à souligner que l'un des points principaux sera la mise en conformité du bâtiment pour la destination envisagée et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Afin de réaliser ce projet, il convient de nommer une maîtrise d'oeuvre, sachant que cette dernière va travailler à chaque étape du projet avec l'ensemble des principaux acteurs du quartier et présenter l'état d'avancement de ses réflexions.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 381.500 € et les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2003 et 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la procédure de consultation pour le choix de la maîtrise d'oeuvre.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché à intervenir.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)